

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 243

7 février 2011

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| AA Delights S.A. ....                           | 11625 | Mars Propco 29 S.à r.l. ....                                | 11629 |
| AA Delights S.A. ....                           | 11625 | Mars Propco 6 S.à r.l. ....                                 | 11633 |
| alter finance sarl ....                         | 11664 | Mars Propco 8 S.à r.l. ....                                 | 11633 |
| Antarctic B.V. ....                             | 11624 | Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial .... | 11658 |
| AOS Aremis ....                                 | 11629 | MGT 1 & 2 S.A. ....   | 11619 |
| AREMIS Luxembourg S.A. ....                     | 11629 | Mitoma S.A. ....  | 11640 |
| Aura Capital Invest S.A. ....                   | 11641 | Moto - Land, société à responsabilité limitée ....          | 11643 |
| Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF .... | 11620 | Motor Development International S.A. ..                     | 11618 |
| Branca AC S.à r.l. ....                         | 11634 | Nelson Invest S.A. ....                                     | 11643 |
| Cafra S.A., SPF ....                            | 11629 | Nelson Invest S.A. ....                                     | 11643 |
| Cafra S.A., SPF ....                            | 11626 | Nicoba S.A. ....  | 11620 |
| Catella SICAV ....                              | 11623 | Nicoba S.A. ....  | 11623 |
| DB Platinum ....                                | 11658 | Nouvelle Luxtecnic ....                                     | 11643 |
| DB Platinum II ....                             | 11662 | Online Lux S.à r.l. ....                                    | 11644 |
| DB Platinum III ....                            | 11661 | OPEN PROJECTS SERVICES Center S.A. ....                     | 11644 |
| Europartners Multi Investment Fund ....         | 11618 | OPEN PROJECTS SERVICES Center S.A. ....                     | 11644 |
| Fidessa Business Services S.à r.l. ....         | 11624 | OPEN PROJECTS SERVICES Center S.A. ....                     | 11644 |
| Fidessa S.A. ....                               | 11624 | OPEN PROJECTS SERVICES Center S.A. ....                     | 11644 |
| F.L. Lux Entreprise S.à r.l. ....               | 11624 | PDF S.à r.l. ....   | 11644 |
| Info Finance S.A. ....                          | 11658 | Pilotron S.A. ....  | 11645 |
| Inova S.à r.l. ....                             | 11658 | Pilotron S.A. ....  | 11660 |
| International Challenge Holding S.A. ....       | 11660 | Pilotron S.A. ....  | 11660 |
| Interocean Shipping and Investments Sarl ....   | 11660 | Pilotron S.A. ....  | 11660 |
| Intersip S.à r.l. ....                          | 11625 | Pobeier & Co S.à r.l. ....                                  | 11661 |
| Küchen, Montage, Service S.à r.l. ....          | 11625 | Redbox Immobilière S.A. ....                                | 11662 |
| La Financière Syren SA ....                     | 11629 | Syren Holding SA ....                                       | 11664 |
| Luxtechnology S.à r.l. ....                     | 11629 | UBS (Lux) Structured Sicav 2 ....                           | 11619 |
| Mala S.A. ....                                  | 11633 | Vesalius Biocapital II Partners S.à r.l. ....               | 11645 |
| Margna Holding S.A.H. ....                      | 11633 | White Horse Holding S.A. - SPF ....                         | 11664 |
| Markio S.A. ....                                | 11633 | Ximilian S.A. ....  | 11664 |
| Marne S.A. ....                                 | 11640 |   |       |
| Marne S.A. ....                                 | 11640 |   |       |

**Motor Development International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 38.747.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 mars 2011 à 9.45 heures au siège de la société à Luxembourg, L-1212, 17, rue des Bains.

*Ordre du jour:*

- Ratification des rectifications apportées au bilan 2007.
- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2008.
- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2009.
- Approbation des comptes annuels 2008 et 2009.
- Affectation des résultats.
- Décharge aux organes sociaux.
- Nomination d'un nouveau commissaire au compte.
- Divers.

Luxembourg, le 3 février 2011.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011017275/535/19.

**Europartners Multi Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.790.

On the basis of the powers entrusted to him by law and the articles of incorporation of the Company ("the Articles"), the Board of Directors of Europartners Multi Investment Fund (the "Company") decided to propose to the Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") the liquidation of the Company pursuant to Section 28 of the Articles.

The Board of Directors of the Company is indeed of the opinion that it is unlikely that the assets of the Company will grow in a way that would make the Company viable over the long term. It is therefore the assessment of the Board of Directors of the Company that it will be in the best interest of the shareholders to liquidate the Company, allowing the net proceeds of realization of the Company's assets to be distributed to the investors.

As a consequence of this decision of the Board of Directors, all costs associated with this forthcoming liquidation will be covered by existing provisions made by the Company to meet disinvestment, operating, administrative and service expenses inherent to the liquidation (the "Liquidation Costs") as from the 7<sup>th</sup> February 2011.

All the sub-funds of Europartners Multi Investment Fund are - as of today - closed for subscriptions. Shareholders are still offered the possibility to redeem their shares free of charges (except Liquidation Costs) based on the latest Net Asset Value of the shares as from the receipt and acceptance of their redemption orders. This offer will be valid until the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders to be held on the 23<sup>rd</sup> February 2011 or, in the event that the legal quorum is not present, until the second Extraordinary General Meeting of Shareholders.

For that purpose, the shareholders of Europartners Multi Investment Fund are hereby convened to the Meeting to be held in Luxembourg on 23<sup>rd</sup> February 2011 at 3 PM in the premises of Kredietrust Luxembourg S.A., 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

- To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
- To appoint Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, represented by Mr. Michael JJ Martin or Mr. Franz Prost as liquidator of the Company;
- To determine the powers to be given to the liquidator of the Company and its remuneration;
- Miscellaneous.

In order to be able to deliberate on the agenda, the Meeting will require a quorum of at least fifty per cent (50%) of the outstanding shares of the Company and the resolutions will be adopted by a majority of at least two thirds (2/3) of the shares present or represented.

In the event that a quorum is not present, a second Meeting, where no quorum will be required, will need to be convened. In such case shareholders will be informed accordingly. The proxies will remain valid for this second Meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011018568/755/37.

**MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 125.612.

Les actionnaires de MGT 1 & 2 S.A. (la "Société") sont invités à participer à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 25 février 2011 à 10.30 heures au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Démission de BDO Audit en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 8 septembre 2010;
2. Nomination de VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.843, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 8 septembre 2010 et détermination de la durée de son mandat;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009;
4. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009;
5. Affectation du résultat pour l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009;
6. Décision concernant la décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009;
7. Décision concernant les résolutions reportées à la prochaine assemblée générale lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 20 août 2010.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011017873/275/25.

**UBS (Lux) Structured Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 102.240.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Structured Sicav 2 (die "SICAV") werden hiermit informiert, dass die ERSTE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG der SICAV (die "Versammlung"), welche am 25. Januar 2011 abgehalten wurde nicht beschlussfähig war und somit über die Tagesordnungspunkte nicht beschliessen konnte. Die Aktionäre der SICAV werden hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der SICAV (die "Versammlung") eingeladen, die am 07. März 2011 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz der SICAV, 33A avenue JF Kennedy in Luxemburg stattfindet. Die Tagesordnung umfasst die folgenden Punkte:

*Tagesordnung:*

1. Den Liquidationsprozess der Gesellschaft zu starten und alle notwendigen Schritte dahingehend einzuleiten.
2. UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. mit dem Recht zur Substitution an eine natürliche Person als Liquidatorin zu bestellen und diese zu beauftragen, mit Hilfe eines Wirtschaftsprüfers einen Liquidationsbericht zu erstellen.
3. Verschiedenes

**ANMERKUNGEN:**

Inhaber von Inhaberaktien können an Abstimmungen auf der Versammlung teilnehmen, wobei die folgenden Modalitäten gelten:

- Sie können persönlich an Abstimmungen teilnehmen. Hierzu müssen sie bei der Versammlung ein Einlagenzertifikat vorlegen, das von der Depotbank UBS (Luxembourg) S.A. gegen die Einlage ihrer Aktienzertifikate ausgegeben wird. Die Aktienzertifikate müssen bei UBS (Luxembourg) S.A. spätestens bis zum 01. März 2011 hinterlegt werden.

- Sie können durch einen Stellvertreter an Abstimmungen teilnehmen. Hierzu müssen sie das Stellvertreterformular ausfüllen, das ihnen bei Einlage der oben genannten Aktienzertifikate ausgehändigt wird. Die Stellvertreterformulare müssen an UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. in 33A avenue J.F. Kennedy, L-2010 Luxemburg gesendet werden und der UBS (Lux) Structured Sicav 2 c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. spätestens am 01. März 2011 vorliegen.

Derart hinterlegte Aktienzertifikate werden bis zum Tag nach der Versammlung einbehalten bzw. der etwaigen Beschlussung einer Vertagung.

Luxembourg, 01. Februar 2011.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2011018569/755/31.

**Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 132.403.

As the Annual General Meeting dated 18 May 2010 could not validly deliberate and decide on the items of the agenda, the Board of Directors convenes the Shareholders of BOURNE PARK CAPITAL (LUX) S.A. SICAV-SIF to attend the

**SECOND ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the company on 18 February 2011 at 11.00 a.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the authorised Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2009
3. Allocation of results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the authorised Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (fax n°: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the meeting.

Référence de publication: 2011012412/7/22.

**Nicoba S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 29.800.

L'an deux mille dix, le trente décembre,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NICOBA S.A. (la "Société"), ayant siège social est situé à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 29.800, constituée suivant acte notarié en date du vingt-neuf décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 122 du 3 mai 1989 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 1 janvier 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1033 du 20 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte à 13.15 heures sous la présidence de Monsieur Salvino Ferrante, employée privée, L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F.Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Noël Swenden, employée privée, L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F.Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F.Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. - Approbation du projet de scission tel que décidé par le conseil d'administration en date du 22 novembre 2010.
2. - Constatation de la scission et de ses effets.
3. - Approbation de l'apport et de la répartition des éléments actifs et passifs du patrimoine de la société scindée à NICOBA SA apporté à CAFRA SA, SPF.
4. - Approbation de la réduction de capital de NICOBA SA et de la modification statutaire afférente.
5. - Constatation que l'apport de NICOBA SA est fait avec valeur au 31 août 2010.
6. - Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

7. - Modification afférente de l'article 4 des statuts.

8. - Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), relatives aux scissions ont été respectées, savoir:

1. Conformément à l'article 290 de la Loi, le projet de scission du 22 novembre 2010, établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui participent à la scission, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2578 du 26 novembre 2010, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de scission.

2. Conformément à l'article 296 de la Loi, l'actionnaire unique de la Société a renoncé à l'établissement des documents prévus aux articles 293 et 294(1) de la Loi.

Une attestation signée par l'actionnaire unique de la Société renonçant à l'établissement de ces documents restera annexée au présent acte.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 295 de la Loi au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par la Société restera annexée aux présentes.

L'actionnaire unique, se constituant en assemblée générale, prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale approuve le projet de scission avec effet comptable à la date du présent acte entre la société anonyme NICوبا S.A. (ci-après "NICوبا") et la société anonyme CAFRA S.A., SPF S.A. (ci-après "CAFRA"), tel que ce projet de scission a été approuvé par les conseils d'administration de NICوبا et de CAFRA et par lequel NICوبا s'est engagée à transférer à CAFRA l'ensemble des biens, des actifs, des droits, des obligations et les engagements de NICوبا en ce qui concerne:

les actifs détenus auprès de BGL BNP Paribas, Luxembourg, sur le compte ouvert au nom de NICوبا tels qu'ils sont détaillés sur la liste au 31 août 2010 approuvée par les conseils d'administration de NICوبا et CAFRA du 22 novembre 2010 et dont un exemplaire restera annexé au présent acte et tous les accords sans exception conclus avec ou en ce qui concerne ces actifs, ainsi que les droits et les obligations découlant de ces accords ou contrats, tels que les créances de NICوبا vis-à-vis d'un tiers lié et vice versa, tous dans la mesure où ils se rapportent exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés";

- Passivement, une dette sans intérêt en compte courant s'élevant à EUR 3.893.238,88;

- toutes les relations juridiques sans exception, y compris tous les droits et obligations découlant de ces relations, étroitement liées ou attribuables au financement des actifs visés, telles que les contrats sur produits dérivés, les contrats de taux de change, les contrats d'options sur actions et qui se rapportent exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés";

- l'ensemble sans exception des produits à recevoir et/ou des créances en rapport avec les actifs faisant partie des "Actifs Transférés", en ce qui concerne les intérêts courus, il s'agit d'un montant de 1.782,52 EUR;

- tous les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan sans exception, y compris, sans limitation, l'ensemble sans exception des dispositions, des actifs et/ou passifs financiers, des actifs et/ou passifs d'impôt qui se rapportent exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés",

- et

tous les autres actifs, passifs, droits, obligations et relations juridiques appartenant ou se rapportant exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés", ainsi que tous les autres actifs, passifs, droits, obligations et relations juridiques qui se rapportent exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés" et qui prennent naissance entre la date du projet de scission et son approbation par la présente assemblée générale.

L'assemblée générale constate qu'au cours de la période entre la date du projet de scission et son approbation par la présente assemblée générale des actionnaires, aucun actif, passif, droit, obligation ou relation juridique n'a cessé de faire partie des "Actifs Transférés".

Tel que prévu par le projet de scission précité et pour éviter tout doute, l'assemblée générale constate également que sont exclus du transfert à CAFRA:

- La participation dans Nicoba NV figurant au bilan de Nicoba pour 7.697.809,05 EUR
- La participation dans Transbat NV figurant au bilan de Nicoba pour 52,16 EUR
- La participation dans Nicoba Finance NV figurant au bilan de Nicoba pour 430,00 EUR
- Le solde du compte avec racine 323007 ouvert auprès de BGL BNP Paribas (73.769,76 EUR au 31 août 2010).

L'assemblée générale constate enfin que l'apport des "Actifs Transférés" de NICOPA est fait avec valeur au 31 août 2010.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale constate que conformément au projet de scission, les "Actifs Transférés" sont transférés à CAFRA pour leur valeur nette d'inventaire à la date du présent acte. Activement et passivement CAFRA traitera l'apport en respectant le principe de la continuité comptable. Ainsi l'apport net sera représenté par les postes de passif suivants:

- Capital souscrit: EUR 767.632,39;
- Réserve légale: EUR 76.763,24;
- Autres réserves: EUR 6.079.236,35;
- Résultats reportés: EUR 1.230.948,61;
- Résultat de l'exercice: EUR 103.963,05.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale constate que, sous réserve de l'approbation du projet de scission par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAFRA, la scission aura de plein droit les effets suivants:

a. l'ensemble du patrimoine actif et passif des "Actifs Transférés" est transféré à CAFRA comme indiqué dans le projet de scission;

b. l'actionnaire unique de la Société, Stichting Administratiekantoor Bonico ayant son siège social en Hollande, Locatellikade 1, Pamassustoren, 1076 AZ Amsterdam P.O. Box 75215, 1070 AE AMSTERDAM, inscrite à la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34117268, devient actionnaire de CAFRA.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale constate que suite à la scission ci-dessus, le capital social de la Société est réduit à concurrence de sept cent soixante-sept mille six cent trente-deux euros et trente-neuf centimes (EUR 767.632,39) pour le porter de son montant actuel de d'un million quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 1.490.000) à sept cent vingt-deux mille trois cent soixante-sept euros et soixante et un centimes (EUR 722.367,61) par réduction du pair comptable des actions existantes.

*Cinquième résolution;*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent vingt-deux mille trois cent soixante-sept euros et soixante et un centimes (EUR 722.367,61) représenté par quarante-six mille deux cent cinquante (46.250) actions sans désignation de valeur nominale."

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner, avec effet au 31 décembre 2010 à minuit, la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations."



La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

#### *Constatation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 300 (2) de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de scission.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. FERRANTE, M.-N. SWENDEN, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011/1575. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011017869/168.

(110021028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

#### **Nicoba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011017870/11.

(110021029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

#### **Catella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 147.125.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 que PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé, a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société en remplacement de Deloitte S.A. avec effet au 29 octobre 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011018025/15.

(110020919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

**F.L. Lux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.986.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2010 que, Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé gérant pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour extrait conforme

*Pour les Gérants*

Signature

Référence de publication: 2010167813/15.

(100194390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

---

**Fidessa Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.405.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession en date du 13 décembre 2010 que les 800 parts sociales détenues par la société Brasseur Investments Sàrl, ayant son siège social au 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont cédées comme suit, avec effet au 13 décembre 2010:

- à la société Inventa (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, dûment enregistrée sous le numéro B 57.196: 533 parts sociales;

- à la société Bover B.V., ayant son siège social au 20, Boksheide, NL-5521 PM Eersel (Pays-Bas), dûment enregistrée sous le numéro 17087985: 267 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fidessa Business Services Sàrl.*

Référence de publication: 2010167825/18.

(100194669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

---

**Fidessa S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.003.010,40.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.611.

—  
*Extrait des résolutions des associés*

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société que Monsieur Theo van den BERGHE, ayant son adresse professionnelle au 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a démissionné de son poste d'administrateur, avec effet au 15 décembre 2010.

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société que Monsieur Theo van den BERGHE, ayant son adresse professionnelle au 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a démissionné de son poste d'administrateur-délégué, avec effet au 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167826/15.

(100194606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

---

**Antarctic B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.548.

—  
L'Associé Unique de Antarctic BV (la "Société") informe:

- de la modification de l'adresse de Monsieur Serge Robert Guy Kremer demeurant à présent au 4, Edwardes Square, London W8 6HE, United Kingdom, étant associé et gérant de la société, avec effet immédiat.



Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010168315/13.

(100194660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

---

**AA Delights S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.646.

---

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., commissaire aux comptes de la société AA DELIGHTS S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 139.646, et ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, démissionne de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010168316/13.

(100194686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

---

**AA Delights S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 139.646.

---

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société AA DELIGHTS S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 139.646, de son adresse actuelle: 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010168317/12.

(100194687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

---

**Intersip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-4831 Rodange, 105, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.820.

---

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERSIP S.à r.l.

Alessandro DANEU

Gérant

Référence de publication: 2011000076/13.

(100201988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Küchen, Montage, Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 56.785.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011000096/13.

(100201962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Cafra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.773.

L'an deux mille dix, le trente décembre,  
pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAFRA S.A., SPF (la "Société"), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.773, constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120 du 2 mai 1989.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2107 du 7 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Salvino Ferrante, employée privée, L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F.Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Noël Swenden, employée privée, L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F.Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F.Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation du projet de scission tel que décidé par le conseil d'administration en date du 22 novembre 2010.
2. Constatation de la scission et de ses effets.
3. Approbation de l'apport et de la répartition des éléments actifs et passifs du patrimoine de la société scindée NICOBA SA apporté à CAFRA SA, SPF.
4. Approbation de l'augmentation de capital de CAFRA SA, SPF et de la modification statutaire afférente.
5. Constatation que l'apport de NICOBA SA est fait avec valeur au 31 août 2010.
6. Approbation de l'attribution des actions de la société CAFRA SA, SPF à l'actionnaire de la société NICOBA SA, des modalités de remise desdites actions.
7. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), relatives aux scissions ont été respectées, savoir:

1. Conformément à l'article 290 de la Loi, le projet de scission du 22 novembre 2010, établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui participent à la scission, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2578 du 26 novembre 2010, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de scission.

2. Conformément à l'article 296 de la Loi, tous les actionnaires de la Société ont renoncé à l'examen du projet de scission et à l'établissement des documents prévus aux articles 293 et 294 (1) de la Loi.

Une attestation signée par chacun des actionnaires de la Société renonçant à l'établissement de ces documents restera annexée au présent acte.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 295 de la Loi au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par la Société restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale approuve le projet de scission avec effet comptable à la date du présent acte entre la société anonyme NICوبا S.A. (ci-après "NICوبا") et la société anonyme CAFRA S.A., SPF S.A. (ci-après "CAFRA"), tel que ce projet de scission a été approuvé par les conseils d'administration de NICوبا et de CAFRA et par lequel NICوبا s'est engagée à transférer à CAFRA l'ensemble des biens, des actifs, des droits, des obligations et les engagements de NICوبا en ce qui concerne:

les actifs détenus auprès de BGL BNP Paribas Luxembourg sur le compte avec racine 323007 tels qu'ils sont détaillés sur la liste au 31 août 2010 approuvée par les conseils d'administration de NICوبا et CAFRA du 22 novembre 2010 et dont un exemplaire restera annexé au présent acte et tous les accords sans exception conclus avec ou en ce qui concerne ces actifs, ainsi que les droits et les obligations découlant de ces accords ou contrats, tels que les créances de NICوبا vis-à-vis d'un tiers lié et vice versa, tous dans la mesure où ils se rapportent exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés";

- Passivement, une dette sans intérêt en compte courant s'élevant à EUR 3.893.238,88;

- toutes les relations juridiques sans exception, y compris tous les droits et obligations découlant de ces relations, étroitement liées ou attribuables au financement des actifs visés, telles que les contrats sur produits dérivés, les contrats de taux de change, les contrats d'options sur actions et qui se rapportent exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés";

- l'ensemble sans exception des produits à recevoir et/ou des créances en rapport avec les actifs faisant partie des "Actifs Transférés", en ce qui concerne les intérêts courus, il s'agit d'un montant de 1.782,52 EUR;

- tous les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan sans exception, y compris, sans limitation, l'ensemble sans exception des dispositions, des actifs et/ou passifs financiers, des actifs et/ou passifs d'impôt qui se rapportent exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés",

- et

tous les autres actifs, passifs, droits, obligations et relations juridiques appartenant ou se rapportant exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés", ainsi que tous les autres actifs, passifs, droits, obligations et relations juridiques qui se rapportent exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés" et qui prennent naissance entre la date du projet de scission et son approbation par la présente assemblée générale.

L'assemblée générale constate qu'au cours de la période entre la date du projet de scission et son approbation par la présente assemblée générale des actionnaires, aucun actif, passif, droit, obligation ou relation juridique n'a cessé de faire partie des "Actifs Transférés".

Tel que prévu par le projet de scission précité et pour éviter tout doute, l'assemblée générale constate également que sont exclus du transfert à la Société:

- La participation dans Nicoba NV figurant au bilan de Nicoba pour 7.697.809,05 EUR

- La participation dans Transbat NV figurant au bilan de Nicoba pour 52,16 EUR

- La participation dans Nicoba Finance NV figurant au bilan de Nicoba pour 430,00 EUR

- Le solde du compte avec racine 323007 ouvert auprès de BGL BNP Paribas (73.769,76 EUR au 31 août 2010).

L'assemblée générale constate enfin que l'apport des "Actifs Transférés" de NICوبا est fait avec valeur au 31 août 2010.

*Deuxième résolution;*

L'assemblée générale constate que conformément au projet de scission, les "Actifs Transférés" sont transférés à la Société pour leur valeur nette d'inventaire à la date du présent acte. Activement et passivement la Société traitera l'apport en respectant le principe de la continuité comptable. Ainsi l'apport net sera représenté par les postes de passif suivants:

- Capital souscrit: EUR 767.632,39;

- Réserve légale: EUR 76.763,24;

- Autres réserves: EUR 6.079.236,35;

- Résultats reportés: EUR 1.230.948,61;

- Résultat de l'exercice: EUR 103.963,05.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent soixante-sept mille six cent trente-deux euros et trente-neuf centimes (EUR 767.632,39) pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent onze mille euros (EUR 1.711.000) à deux millions quatre cent soixante-dix-huit six cent trente-deux euros et trente-neuf centimes (EUR 2.478.632,39), par l'émission de soixante-cinq mille trois cent soixante-sept (65.367) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les soixante-cinq mille trois cent soixante-sept (65.367) actions nouvelles sont toutes attribuées à l'actionnaire unique de NICOBA, i.e. Stichting Administratiekantoor Bonico ayant son siège social en Hollande, Locatellikade 1, Pamasustoren, 1076 AZ Amsterdam P.O. Box 75215, 1070 AE AMSTERDAM, inscrite à la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34117268,

ici représentée par Monsieur Martin Mantels, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 décembre 2010, qui restera annexée aux présentes,

en échange de la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif des "Actifs Transférés", tel que décrit dans le projet de scission précité, étant précisé que la Société s'engage à exécuter en rapport avec les "Actifs Transférés" apportés tous les accords et obligations de NICOBA de quelque nature que ce soit qui se rapportent exclusivement ou principalement aux "Actifs Transférés" tels que ces accords et obligations existent à la "Date de Prise d'Effet.

Cette contribution est apportée pour un montant total de sept cent soixante-sept mille six cent trente-deux euros et trente-neuf centimes (EUR 767.632,39) intégralement affectés au capital social de la Société.

Cette contribution a fait l'objet d'un rapport établi en date du 30 décembre 2010 par Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A., en abrégé "CLAR S.A.", réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.963, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la Loi.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 65.367 actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de la Société à procéder, conformément à l'article 302 (2) de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire dans le registre des actionnaires les actions nouvelles de la Société au nom de Stichting Administratiekantoor Bonico, prénommée.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille six cent trente-deux euros et trente-neuf centimes (EUR 2.478.632,39) représenté par cent trente-quatre mille trois cent soixante-sept (134.367) actions sans désignation de valeur nominale."

#### *Constatation*

L'assemblée constate qu'une assemblée générale d'NICOBA a approuvé le projet de scission par acte notarié à la date d'aujourd'hui et que par conséquent et conformément à l'article 301 de la Loi, la scission entre NICOBA et CAFRA est réalisée en date des présentes.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 300 (2) de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de scission.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ cinq mille sept cents euros (EUR 5.700).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. FERRANTE, M.-N. SWENDEN, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011 / 1576. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011017867/159.

(110021030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

**Cafra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011017868/11.

(110021035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

---

**La Financière Syren SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000097/9.

(100202148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Luxtecnology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 135.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011000103/13.

(100202061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.325.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011000108/10.

(100202179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**AREMIS Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. AOS Aremis).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.228.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

AREMIS GROUP, une société constituée selon le droit belge, ayant son siège social au 54, avenue Charles Schaller, B-1160 Auderghem, Bruxelles, Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0827.834.028 (l'«Actionnaire Unique»);

ici représentée par Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par AOS Aremis, une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois en date du 8 mars 1996 par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 280 du 8 juin 1996, ayant son siège social au 17-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54228 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant un acte reçu le 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1243 du 22 mai 2008.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille vingt-cinq euros (EUR 50.025) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) à un montant de cent vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 125.025) par l'émission de six cent soixante-sept (667) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze euros (EUR 75) chacune et ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes conformément aux statuts de la Société.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite l'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-avant, a déclaré souscrire à six cent soixante-sept (667) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze euros (EUR 75) chacune et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinquante mille vingt-cinq euros (EUR 50.025) a dès lors été mis à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article trois des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 125.025), divisé en mille six cent soixante-sept (1.667) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze euros (EUR 75) chacune."

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en AREMIS Luxembourg S.A. et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de AREMIS Luxembourg S.A.»

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique a déclaré qu'aucun emprunt obligataire n'avait été émis par la Société et a décidé de changer l'objet social de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

"La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, en son nom propre et pour son compte propre et/ou pour le compte d'autrui:

- le conseil ou le service en matière de gestion, d'organisation, de marketing, de gestion immobilière et des services généraux, de politique environnementale ou de développement durable, de gestion de projet, de politique commerciale, ou toutes autres formes de services à des sociétés de toute nature et dans tous les secteurs d'activités. La Société peut effectuer ses missions par prise de mandats de gestion ou d'administration, par facturation de prestations de services, par la signature de contrats de gestion ou par tout autre moyen qu'elle jugera approprié;

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et la distribution de tout matériel informatique, diagnostique et mesurage dans le sens le plus large;

- le conseil, la vente et la mise en œuvre de solutions technologiques;

- Les opérations de consultance ou de service;

- L'acquisition, la diffusion, la conception, la production, la vente, la location, l'importation, l'exportation, la gestion, l'exploitation, l'édition, la fabrication, la maintenance, la publication, sous toutes leurs formes de toutes œuvres ou créations d'ordre littéraire, audiovisuel, artistique, technique, technologique, didactique ou de quelque autre nature que ce soit, de droits afférents à de telles œuvres, et ce par tous moyens matériels et procédés techniques actuels ou futurs;

- L'intérim management.

La Société a également pour objet d'effectuer tous placements en valeurs mobilières et de s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription ou de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés, associations, groupements belges ou étrangers, existants ou à créer.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet. La Société peut accomplir toutes opérations de financement,



hypothécaire ou autre, pour ses propres besoins et les besoins de sociétés affiliées au groupe auquel elle appartient, ainsi que tout cautionnement pour l'exécution des obligations de sociétés affiliées au groupe auquel elle appartient.

La Société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui soit de nature de favoriser le développement de son objet.

Elle pourra notamment, sans que l'énumération ne soit limitative, prendre ou donner à bail, aliéner, acquérir tous immeubles ou fonds de commerce, acquérir, exploiter, concéder ou céder tous brevets, marques ou licences relatives à des marchandises ou articles rentrant dans son objet social, ou entreprises ou branches d'activités d'entreprises existantes dont l'objet serait similaire ou connexe au sien ou serait susceptible de constituer pour elle une opportunité commerciale.

L'assemblée générale des actionnaires est seule compétente pour interpréter le présent article et l'objet social de la Société."

#### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AREMIS GROUP, a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at avenue Charles Schaller 54, B-1160 Auderghem, Bruxelles, Belgium, registered with the Belgian Company Register (Banque-Carrefour des Entreprises) under number 0827.834.028 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Thierry FLEMING, "licencié en sciences commerciales et financières", with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by AOS Aremis, a joint stock company (société anonyme) incorporated on 8 March 1996 under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 280 of 8 June 1996, with registered office at 17-20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 54.228 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received on 16 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1243 of 22 May 2008.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand and twenty-five euro (EUR 50,025) so as to raise it from its current amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) to the amount of one hundred twenty-five thousand twenty-five euro (EUR 125,025) by the issue of six hundred sixty-seven (667) shares with a nominal value of seventy-five euro (EUR 75) each, having the same rights and advantages as the existing shares in accordance with the articles of association of the Company.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe the new six hundred sixty-seven (667) shares with a nominal value of seventy-five euro (EUR 75) each and to fully pay them up in cash.

The amount of fifty thousand twenty-five euro (EUR 50,025) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, Article three of the Articles of Incorporation is amended as follows:

" **Art. 3.** The share capital is set at one hundred twenty-five thousand twenty-five euro (EUR 125,025), represented by one thousand six hundred and sixty-seven (1,667) shares with a par value of seventy-five euro (EUR 75) each."



### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into AREMIS Luxembourg S.A. and subsequently decides to amend the first paragraph of article 1<sup>st</sup> as follows: "There exists a public limited liability company under the name of AREMIS Luxembourg S.A."

### *Third resolution*

The Sole Shareholder declared that no bond has been issued by the Company and resolved to change the corporate object of the Company which shall now read as follows:

"The object of the Company is to carry out the following activities, in Luxembourg and/or abroad, in its own name and on its own behalf and/or on behalf of third parties:

- advice or services with regards to management, organization, marketing, real estate management and general services in environmental policies or sustainable development, project management, commercial policies or any other form of services to undertakings of any kind and in all areas of activities. The Company may carry out its assignment by management or administrative mandates, by invoicing provisions of services, by entering into management agreements or by any other appropriate means;

- purchase, the sale, the import, the export and the delivery of any computer hardware, diagnostic and measurement in their broadest meaning;

- advice, the sale and the implementation of technological solutions;

- operations of consultation or of services;

- acquisition, distribution, conception, production, sale, rent, import, export, management, exploitation, editing, production, maintenance, publication by any way of any works or literary, audiovisual, artistic, technical, technological, didactic creations or of any other kinds, of rights relating to such works, by any material means and current or future technical process;

- the interim management.

The object of the Company is also the investment in securities as well as the participation in any, existing or future, Belgian or foreign, companies, partnerships or associations by way of association, contribution or merger, subscription or participation, financial intervention or other.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, movable or immovable operations relating directly or indirectly to its object. The Company may carry out any financial, mortgage or other operations, for itself and for the benefit of its affiliated company which belong to the same group as well as any guarantees in order to carry out the obligations of affiliated companies which belong to the same group.

The Company can get involved in any form whatsoever, in any transactions, undertakings or companies whose object is identical, analogous, similar or connected to the object of the Company or whose purpose is to support the development of the Company's object.

This includes but it is not limited to, take a rent or to rent, alienate, acquire any real estate assets or businesses, to acquire, exploit, grant or sell any patents, brands or licences relating to goods or items which are included in the Company's corporate object, or existing undertakings or business industries of firms whose object would be similar or connected with its or may represent for it a business opportunity.

The general meeting of shareholders is only entitled to construe this article and the corporate object of the Company."

### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version and that, in case of any difference between the French and the English text, the French text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Signé: Thierry FLEMING, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 03 janvier 2011. Relation GRE/2011/3. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002937/174.

(110002857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Mars Propco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.297.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011000110/10.

(100202169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Mars Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.299.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011000111/10.

(100202172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Mala S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5741 Filsdorf, 3, Kaabesbiérg.  
R.C.S. Luxembourg B 135.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011000112/13.

(100202085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Margna Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 52.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011000113/13.

(100201940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Markio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 26, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 93.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000114/9.

(100202159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Branca AC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 158.359.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on seventeenth January

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Bernardino Branca, professionally residing at 6, Via Bernasconi, CH-6850 Mendrisio, Switzerland, represented by Me Philippe Belche, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 January 2011.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a company which is hereby established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the appearing party and all persons who will become members thereafter.

The Company may at any time have one or several unitholders, as a result of the transfer of units or the issue of new units, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "Branca AC S.à r.l. ", société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Corporate objects.** The object of the Company is to render advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be, in its capacity as general partner of Branca AC Fund SCA, a société à capital variable fonds d'investissement spécialisé incorporated under the provisions of the law of 13th February, 2007 relating to specialised investment funds, as amended.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services to Branca AC Fund SCA and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality, and to the extent permitted by law, to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-), and is represented by FIVE HUNDRED (500) units of a par value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in the law of 10 August 1915 relating to commercial companies.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the units.** Each unit entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 9. Indivisibility of units.** Towards the Company, the units are indivisible, only one owner being admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of units.** Units are freely transferable among unitholders. The unit transfer inter vivos to non unitholders is subject to the consent of at least seventyfive per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a unitholder, the unit transfer to non unitholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving unitholders. In any event the remaining unitholders have preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non unitholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of units must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a unitholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole unitholder or any of the unitholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be unitholders, appointed by decision of the sole unitholder or the unitholders, as the case may be, for a limited or an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole unitholder or of the unitholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole unitholder or the unitholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole unitholder or the unitholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if any two of its members are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of unitholder(s), before votes are taken on any other matter, the unitholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to unitholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointment at any time.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signature of two managers and (ii) the sole signature or the joint signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the unitholders.**

1. If the Company has only one unitholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of unitholders.

2. If the Company has more than one unitholder, the decisions of the unitholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five unitholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the unitholders by registered mail.

In the latter case, the unitholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one unitholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by unitholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of unitholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole unitholder or of the unitholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-ofattorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year, except for the first financial year which will begin on the day of the incorporation and end on 31 December 2011.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole unitholder or to the unitholders, as the case may be, for approval.

Each unitholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five unitholders, or otherwise as required by law, the general meeting of unitholders shall appoint a statutory auditor as provided in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of unitholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole unitholder or unitholders, as the case may be. The manager (s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be unitholders or not, appointed by the sole unitholder or by the unitholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and Payment*

All the FIVE HUNDRED (500) units have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

| Unitholder                  | Subscribed<br>capital | Number<br>of units |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------|
| Bernardino Branca . . . . . | EUR 12,500.           | 500                |
| Total . . . . .             | EUR 12,500.           | 500                |

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR1,200.-.

#### *Resolutions of the sole unitholder*

The founding unitholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. It is resolved to set at three (3) the number of managers and it is further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts ending on 31 December 2011:

a) Mr Bernardino BRANCA, Managing Director, Intermarket S.A., with professional address in 6 Via Bernasconi, CH-6850 Mendrisio, Switzerland,

b) Ms Anne-Marie PHIPPS, with professional address in 28, rue Puert, L-5433 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

c) Mr Alberto VIVANTI, Director Intermarket S.A., with professional address in 6 Via Bernasconi, CH-6850 Mendrisio, Switzerland.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of two of the managers.

II. It is decided to set the registered office of the Company at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-septième jour de janvier

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bernardino Branca, demeurant professionnellement au 6, Via Bernasconi, CH-6850 Mendrisio, Suisse, représenté par Me Philippe Belche, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 janvier 2011.

La procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant es-qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "Branca AC S.à.r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prestation de services de conseil, de gestion, de comptabilité et de services administratifs, selon le cas, en sa qualité d'actionnaire commandité de Branca AC Fund SCA, une société à capital variable-fonds d'investissement spécialisé constituée sous la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée.

De plus, la Société pourra prêter des services de secrétariat, de comptabilité et d'autres services administratifs à Branca AC Fund SCA et prendre toutes mesures ou effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg et dans la mesure permise par la loi, dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou, en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une partie de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société et ne peut avoir qu'un seul propriétaire.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins



soixante-quinze pourcents (75%) du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant soixante-quinze pourcents (75%) des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. Les associés pourront décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsqu'au moins deux de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.



**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins soixante-quinze pourcents (75%) du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commencera le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas aux associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion, de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et Paiement*

Toutes les CINQ CENTS (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

| Associé                 | Capital<br>souscrit | Nombre<br>de parts<br>sociales |
|-------------------------|---------------------|--------------------------------|
| Bernardino Branca ..... | 12,500.-EUR         | 500                            |
| Total .....             | 12,500.-EUR         | 500                            |

La somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à EUR 1.200,-.

*Décisions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Il est décidé de fixer à trois (3), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels s'arrêtant au 31 décembre 2011.

a) Monsieur Bernardino BRANCA, Managing Director, Intermarket S.A., avec adresse professionnelle à 6 Via Bernasconi, CH6850 Mendrisio, Suisse.

b) Madame Anne-Marie PHIPPS, avec adresse professionnelle à 28, rue Puert, L-5433 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

c) Monsieur Alberto VIVANTI, Directeur, Intermarket S.A., avec adresse professionnelle à 6 Via Bernasconi, CH-6850 Mendrisio, Suisse.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des gérants.

Il est décidé de fixer le siège social de la Société au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. BELCHE – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2917. Reçu soixante-quinze euros 75,00

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt. -

Luxembourg, le vingt-six janvier de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011013888/347.

(110016385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

---

**Marne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 31.166.

---

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000115/11.

(100202012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Marne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 31.166.

---

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000116/11.

(100202016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Mitoma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 68.023.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011000119/13.

(100201948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Aura Capital Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.046.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of January,

Before us, Me Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

BGL BNP Paribas S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 6481,

being the sole shareholder of Aura Capital Invest S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme having its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B157046 and incorporated pursuant to a deed dated 23 November 2010 (the "Articles"),

represented by M<sup>e</sup> Marianne BERNOU, Avocat, with professional address at 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the sole shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

holding all the seventy four thousand and thirty one (74,031) shares representing 100% of the share capital of the Company.

The sole shareholder declared and requested the undersigned notary to act that:

*First resolution*

The sole shareholder resolved, with effective date as of 31 December 2010, to cancel the indication of nominal value of the shares in the Company so that the share capital of the Company amounts to seventy four million thirty one thousand Euro (EUR 74,031,000.-) represented by seventy four thousand and thirty one (74,031) shares without indication of nominal value.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved, with effective date as of 31 December 2010, to (i) reduce the share capital of the Company from the current amount of seventy four million thirty one thousand Euro (EUR 74,031,000.-) to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) without cancellation of shares and (ii) allocate to a distributable reserve (the "Distributable Reserve") of the Company an amount of seventy-three million eight hundred and thirty-one thousand Euro (EUR 73,831,000.-).

*Third resolution*

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of sole shareholder to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, according to which the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after the publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

The sole shareholder resolved not to make any payment or reimbursement from the Distributable Reserve prior to 30 (thirty) days after the publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved, with effective date as of 31 December 2010, to amend Article 5 of the Articles of Incorporation accordingly, which shall read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), divided into seventy four thousand and thirty one (74,031) shares without indication of nominal value, each fully paid up (by 100%)."

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred and fifty Euros (EUR 2,150.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Il suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de janvier,

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

#### A COMPARU

BGL BNP Paribas S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B 6481,

actionnaire unique de Aura Capital Invest S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157046, constituée par un acte notarié daté du 23 novembre 2010, dont les statuts (les "Statuts") (la "Société"),

représentée par Maître Marianne BERNOU, Avocat, ayant son adresse professionnelle à 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

détentrices de toutes les soixante quatorze milles trente et un actions de la Société représentant 100 % du capital social de la Société.

L'actionnaire unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique a décidé avec effet au 31 décembre 2010 d'annuler l'indication de la valeur nominale des actions de la Société de manière à ce que le capital social de la Société s'élève au montant de soixante-quatorze millions trente et un mille euros (74.031.000,-) représenté par soixante-quatorze mille et trente et une (74.031) actions sans indication de valeur nominale aucune.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique a décidé d'approuver avec effet au 31 décembre 2010 (i) la réduction du capital social de la Société de manière à porter le capital social de la société de son montant actuel soixante-quatorze millions trente et un mille euros (EUR 74.031.000,-) au montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) et (ii) l'allocation à une réserve distribuable (la "Réserve Distribuible") de la Société de la somme de soixante-treize millions huit cent trente et un mille euros (EUR 73.831.000,-).

#### *Troisième résolution*

Délai de remboursement: Le notaire soussigné a attiré l'attention de l'actionnaire unique sur le contenu de l'article 69 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite qui établit une protection légale en faveur d'éventuels créanciers de la Société et en vertu duquel le remboursement effectif aux actionnaires ne peut pas être fait librement et sans recours de ces derniers avant 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C luxembourgeois.

L'actionnaire unique a décidé de ne faire aucun paiement ou remboursement de la Réserve Distribuible avant 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C luxembourgeois.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts, avec effet au 31 décembre 2010, afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) divisé en soixante-quatorze mille et trente et une (74.031) actions sans indication de valeur nominale aucune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille cent cinquante euros (EUR 2.150,-).

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande l'actionnaire unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERNOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 janvier 2011. LAC/2011/3964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014830/117.

(110017842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

---

**Moto - Land, société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 77-79, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 22.420.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011000121/13.

(100201975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Nelson Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.452.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000122/9.

(100202143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Nelson Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.452.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000123/9.

(100202146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Nouvelle Luxtecnic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 16-18, ancienne route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.471.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011000126/13.

(100202069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Online Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 136.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011000129/13.

(100202058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**OPEN PROJECTS SERVICES Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 61.453.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000130/9.

(100202202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**OPEN PROJECTS SERVICES Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 61.453.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000131/9.

(100202207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**OPEN PROJECTS SERVICES Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 61.453.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000132/9.

(100202209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**PDF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 134.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011000137/13.

(100202065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Pilotron S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000138/9.

(100202096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Vesalius Biocapital II Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.498.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven,  
on the seventeenth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),  
there appeared the following:

ING Belgium, a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue Marnix 24,  
1000 Brussels, Belgium and VAT number BE 0403.200.393,

represented by Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a  
proxy, given on 10 January 2011;

A Q Invest BVBA, a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue de Tervuren  
273, 1150 Brussels, Belgium and registered at the Belgium Bank-Crossing of Enterprises under number 0892.924.986,

represented by Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a  
proxy, given on 11 January 2011;

Dr. Christian Schneider, residing at Schripfstrasse 28b, 82131 Gauting, Germany,

represented by Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a  
proxy, given on 10 January 2011;

SGV Management Services BVBA, a company incorporated under the laws of Belgium, with registered office at Lis-  
kensstraat 1B, 3080 Tervuren, Belgium and registered at the Belgium Bank-Crossing of Enterprises under number  
0472.774.139,

represented by Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a  
proxy, given on 10 January 2011;

Orrix Management BVBA, a company incorporated under the laws of Belgium, with registered office at Hoevestraat  
27, 1640 Sint-Genesius-Rode, Belgium and registered at the Belgium Bank-Crossing of Enterprises under number  
0476.019.184,

represented by Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a  
proxy, given on 10 January 2011;

Geldhof Enterprises BVBA, a company incorporated under the laws of Belgium, with registered office at Antoine  
Dansaertstraat 85, 1000 Brussels, Belgium and registered at the Belgium Bank-Crossing of Enterprises under number  
0474.301.888

represented by Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a  
proxy, given on 12 January 2011.

The aforementioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain  
annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of association:



## Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established a company (the "Company") in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company is initially composed of several members, whose number may never exceed forty (40) members. The Company may however at any time be composed of a single member as a result of the transfer of shares.

The Company will exist under the corporate name of "Vesalius Biocapital II Partners S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by a resolution of Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company will in particular acquire interests in Vesalius Biocapital II S.A. SICAR and Vesalius Biocapital II Investments S.A. SICAR, each a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, in particular the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, as amended.

The Company may also perform the day to day management of Vesalius Biocapital II S.A. SICAR.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, to the extent useful for the realisation of its corporate objects.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The shareholders may from time to time agree (or have agreed) by separate agreement(s) to restrict or otherwise regulate the transfer of shares in addition to the foregoing approval requirements. The Company may be a party to or be notified of such agreements and, if so, is entitled to refuse the registration of any transfer of shares made in breach of such agreement(s).

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any of the members does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. - Managers, Statutory auditor

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by a board of managers (the “Board of Managers”) composed of at least three (3) managers, who will be divided into class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”).

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s notice of Board of Managers meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another member of the Board of Managers as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers holding office. Decisions will, subject to the provisions of the following paragraph, be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers present or represented at such meeting.

Decisions regarding investments by Vesalius Biocapital II S.A. SICAR will however be subject to the approval of all the Class A Managers. By decisions regarding investments, the following decisions are meant:

- The decision whether a portfolio company and/or initiative can be considered an investment candidate, justifying further analysis.
- The decision whether or not to invest or continue to invest in a portfolio company and/or initiative and under what conditions.
- The proposal to the Board of Directors of Vesalius Biocapital II S.A. SICAR to disinvest or exit from a portfolio company and under what conditions.
- The decision who will be the Managers who will follow up the investment and who will serve as director(s) or manager(s) under what terms on the board of directors or managers of the portfolio company in which an investment is made.
- The decision on what position Managers should take on decisions to be made by the board of directors or managers of a portfolio company in which an investment is made.

One or more members of the Board of Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

**Art. 10. Powers of the Management.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of members are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 11. Management Fees and Expenses.** In their capacity of members of the Board of Managers, the Managers will not receive a management fee or any other remuneration in respect of the carrying out of their management of the Company. However, they shall be reimbursed for all expenses whatsoever incurred in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 12. Managers' Liability.** No member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

**Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members (acting through duly authorised representatives) of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such special power.

**Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers shall make known such personal interest to the Board of Managers and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

**Art. 15. Records of Manager Resolutions.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of members.

#### Chapter IV. - General meeting of members

**Art. 17. Powers of the Meeting of Members.** Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 30 June at 3:30 p.m..

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following bank business day.

**Art. 19. Other General Meetings.** If the Company is composed of no more than twenty five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a period of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Attendance - Representation at a Meeting of Members.** All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Board of Managers may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Managers may require. The Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

**Art. 21. Proceedings at a Meeting of Members.** Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 22. Vote at a Meeting of Members.** An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital, with the exception that any resolution regarding the allocation of the remainder of the annual net profits, as provided for in article 26 hereafter, will be adopted by a majority of members present or represented, representing at least two-thirds of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

**Art. 23. Minutes of member(s)' resolutions.** The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

### Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the 1 January in each year and ends on the 31 December in the same year.

**Art. 25. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

**Art. 26. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall, subject to the majority requirements defined in article 22, determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 28. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been paid in cash as follows:

| Shareholders                           | subscribed<br>capital | number<br>of shares | amount<br>paid-in |
|--|-----------------------|---------------------|-------------------|
| ING Belgium . . . . .                  | EUR 4,000.-           | 4,000               | EUR 4,000.-       |
| A Q Invest BVBA . . . . .              | EUR 3,555.-           | 3,555               | EUR 3,555.-       |
| Dr. Christian Schneider . . . . .      | EUR 3,555.-           | 3,555               | EUR 3,555.-       |
| SGV Management Services BVBA . . . . . | EUR 3,555.-           | 3,555               | EUR 3,555.-       |
| Orrix Management BVBA . . . . .        | EUR 3,555.-           | 3,555               | EUR 3,555.-       |
| Geldhof Enterprises BVBA . . . . .     | EUR 1,780.-           | 1,780               | EUR 1,780.-       |
| Total: . . . . .                       | EUR 20,000.-          | 20,000              | EUR 20,000.-      |

The amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.



11651

*Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

*Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2011.

*Shareholders resolutions*

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 1B, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- A Q Invest BVBA, a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue de Tervuren 273, 1150 Brussels, Belgium and registered at the Belgium Bank-Crossing of Enterprises under number 0892.924.986, represented by Alain Parthoens, as Class A Manager;

- Dr. Christian Schneider, residing at Schrimpfstrasse 28b, 82131 Gauting, Germany, as Class A Manager;

- SGV Management Services BVBA, a company incorporated under the laws of Belgium, with registered office at Liskensstraat 1B, 3080 Tervuren, Belgium and registered at the Belgium Bank-Crossing of Enterprises under number 0472.774.139, represented by Stéphane Verdood, as Class A Manager;

- Orrix Management BVBA, a company incorporated under the laws of Belgium, with registered office at Hoevestraat 27, 1640 Sint-Genesius-Rode, Belgium and registered at the Belgium Bank-Crossing of Enterprises under number 0476.019.184, represented by Gaston Matthyssens, as Class A Manager;

- Geldhof Enterprises BVBA, a company incorporated under the laws of Belgium, with registered office at Antoine Dansaertstraat 85, 1000 Brussels, Belgium and registered at the Belgium Bank-Crossing of Enterprises under number 0474.301.888, represented by Guy Geldhof, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,

Le dix-sept janvier.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

ING Belgium, une société de droit belge, ayant son siège social à Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique et ayant le numéro TVA BE 0403.200.393 («ING Belgium»),

représentée par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2011;

A Q Invest BVBA, une société de droit belge, ayant son siège social à Avenue de Tervuren 273, 1150 Bruxelles, Belgique et inscrite auprès du Registre des Entreprises de Belgique sous le numéro 0892.924.986 («A Q Invest BVBA»),

représentée par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2011;

Dr. Christian Schneider, résidant à 28b Schrimpfstrasse, 82131 Gauting, Allemagne,

représenté par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2011;

SGV Management Services BVBA, une société de droit belge, ayant son siège social à Liskensstraat 1B, 3080 Tervuren, Belgique et inscrite auprès du Registre des Entreprises de Belgique sous le numéro 0472.774.139 («A Q Invest BVBA»);

représentée par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2011;

Orrix Management BVBA, une société de droit belge, ayant son siège social à Hoevestraat 27, 1640 Sint-Genesius-Rode, Belgique et inscrite auprès du Registre des Entreprises de Belgique sous le numéro 0476.019.184 («BVBA GM»), représentée par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2011;

Geldhof Enterprises BVBA, une société de droit belge, ayant son siège social à Antoine Dansaerstraat 85, 1000 Bruxelles, Belgique et inscrite auprès du Registre des Entreprises de Belgique sous le numéro 0474.301.888 («BVBA GG»), représentée par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2011;

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant comme indiqué ci-dessus, a arrêté les statuts qui suivent:

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société (la «Société») sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement plusieurs associés dont le nombre ne peut excéder quarante (40). La Société peut cependant, à tout moment comporter un seul associé par suite de cessions de parts sociales.

La Société adopte la dénomination «Vesalius Biocapital II Partners S.à r.l.».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Strassen par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Si le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil de Gérance.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société acquerra en particulier des participations dans Vesalius Biocapital II S.A. SICAR et Vesalius Biocapital II Investments S.A. SICAR, chacune étant une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, en particulier la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée.

La Société peut aussi exercer la gestion quotidienne de Vesalius Biocapital II S.A. SICAR.

La Société peut fournir toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, l'octroi de prêts, garanties ou titres sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la réalisation de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales. Chaque part sociale émise a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée. Les droits et obligations attachés aux parts sociales seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par la Loi.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales, en plus de la valeur nominale. Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société serait susceptible de racheter à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Forme des Parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés si la Société est composée de plusieurs associés. Sauf dispositions légales contraires, les parts sociales sont cessibles aux non-associés seulement



avec l'autorisation des associés représentant au moins les trois quarts du capital émis, donnée à une assemblée générale des associés.

Les associés peuvent de temps à autre accepter (ou avoir stipulé) dans un(des) accord(s) séparé(s) de limiter ou réguler d'une autre manière la cession de parts sociales en plus de l'autorisation antérieure. La Société peut être partie à ou être notifiée de tels accords et, dans ce cas, a le droit de refuser d'enregistrer toute cession de parts sociales faite en violation d'un (de) tel(s) accord(s).

La cession de parts sociales doit être formalisée par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée en bonne et due forme à la Société ou acceptée par la Société en conformité avec les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des associés. Chaque part sociale donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans l'optique et à condition de les annuler immédiatement.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

### Chapitre III. - Gérants, Commissaire aux comptes

**Art. 9. Gestion.** La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois (3) gérants, qui seront divisés en gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil de Gérance, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance peut désigner à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être transmise une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute assemblée du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance choisira périodiquement. Tout membre du Conseil de Gérance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit comme son mandataire un autre membre du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance est présente ou représentée. Les décisions sont prises, sous réserve des dispositions du paragraphe suivant, à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés lors de la réunion.

Les décisions concernant les investissements de Vesalius Biocapital II S.A. SICAR seront par contre prises par un vote unanime des Gérants de Catégorie A. Par décisions concernant les investissements, sont visées les décisions suivantes:

- La décision de considérer ou non une société cible et/ou l'initiative comme un candidat d'investissement, justifiant une analyse plus poussée.
- La décision d'investir ou non ou de continuer d'investir ou non dans une société cible et/ou initiative et sous quelles conditions.
- La proposition du Conseil d'Administration de Vesalius Biocapital II SA SICAR de désinvestir ou sortir d'une société cible et sous quelles conditions.
- La décision de choisir les Gérants qui suivront l'investissement et qui serviront comme administrateur(s) ou gérant(s) de la société cible dans laquelle cet investissement est fait.
- La décision sur la position que les Gérants devraient prendre sur les décisions qui doivent être prises par le conseil d'administration ou de gérance d'une société cible dans laquelle un investissement est fait.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peuvent participer à une réunion par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Gérance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Pouvoirs des gérants.** Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Rémunération et Dépenses.** En leur capacité de membres du Conseil de Gérance, les Gérants ne recevront pas d'honoraires de gestion ou toute autre rémunération en relation avec leur gestion de la Société. Par contre, ils seront remboursés pour toutes les dépenses engagées en relation avec une telle gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 12. Responsabilité des Gérants.** Les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société.** Le Conseil de Gérance peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres (agissant par le biais de leurs représentants dûment nommés) du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts, Indemnisation.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont associé, administrateur, gérant, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil de Gérance et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà les membres du Conseil de Gérance, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membres du Conseil de Gérance, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

**Art. 15. Enregistrements des Résolutions des Gérants.** Les procès-verbaux de toute assemblée du Conseil de Gérance seront signés par le président du Conseil. Tout pouvoir y restera attaché. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses livres comptables et comptes sociaux, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associé(s) ou non.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et il restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi du 10 août 1915, ne sont pas applicables à cette situation.

**Art. 18. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des associés, ne se réunissant que si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 30 juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un Samedi ou un Dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** Si la Société est composée au plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par un vote à l'écrit sur le texte des résolutions à être adoptées qui seront envoyées par le Conseil de Gérance aux associés à l'écrit et transmises par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas, les associés sont sous l'obligation de, dans une période de quinze (15) jours à partir de la réception du texte des résolutions proposées, voter par écrit et l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Sauf s'il y a un associé unique, les associés se réunissent après émission d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement par le commissaire aux comptes (le cas échéant) ou, encore plus subsidiairement, par les associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle (le cas échéant), peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil de Gérance, le requièrent.

**Art. 20. Présence - Représentation à une Assemblée des Associés.** Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le Conseil de Gérance peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil de Gérance pourrait exiger. Le Conseil de Gérance peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

**Art. 21. Procédure à une Assemblée des Associés.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des associés.

**Art. 22. Vote à une Assemblée des Associés.** Une liste de présence indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par la Loi ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des membres présents ou représentés qui représentent au moins la moitié du capital émis, à l'exception de toutes résolutions concernant l'allocation du solde des profits nets annuels, tel que prévu à l'article 26 ci-après pour

lesquelles une majorité des membres présents ou représentés représentant au moins deux tiers du capital émis est nécessaire.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par une majorité des associés présents ou représentés, représentant au moins les trois quarts du capital émis.

**Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'un associé qui en fait la demande.

Les résolutions de l'associé unique devront être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou tout Gérant.

## Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont clôturés, le Conseil de Gérance prépare un inventaire du passif et de l'actif, le bilan d'exploitation et le compte des profits et pertes, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des associés, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant une telle approbation, chaque associé ou son représentant peut lire ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société est composée de plus de 25 associés, un tel droit peut seulement être exercé dans la période de quinze jours précédant la date fixée pour l'assemblée générale des associés.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou, si tel est le cas, l'assemblée générale des associés déterminera, soumise aux exigences de majorité définies dans l'article 22, de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets en versant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant, ensemble avec les bénéfices reportés, réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Dans les conditions fixées par la Loi, et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts, par une décision de l'associé unique, ou, comme tel peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'associé unique, ou, comme tel peut être le cas, par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

## Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 28. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée en espèces comme suit:

| Associés              | Capital<br>souscrit | nombre<br>de parts<br>sociales | montant<br>libéré |
|-----------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------|
| ING Belgium . . . . . | EUR 4.000,-         | 4.000                          | EUR 4.000,-       |

|  |              |        |              |
|--|--------------|--------|--------------|
| A Q Invest BVBA . . . . .              | EUR 3.555,-  | 3.555  | EUR 3.555,-  |
| Dr. Christian Schneider . . . . .      | EUR 3.555,-  | 3.555  | EUR 3.555,-  |
| SGV Management Services BVBA . . . . . | EUR 3.555,-  | 3.555  | EUR 3.555,-  |
| Orrix Management BVBA . . . . .        | EUR 3.555,-  | 3.555  | EUR 3.555,-  |
| Geldhof Enterprises BVBA . . . . .     | EUR 1.780,-  | 1.780  | EUR 1.780,-  |
| Total: . . . . .                       | EUR 20.000,- | 20.000 | EUR 20.000,- |

Le montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2011.

*Assemblée générale extraordinaire  
Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 1B, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- A Q Invest BVBA, une société de droit belge, ayant son siège social à Avenue de Tervuren 273, 1150 Bruxelles, Belgique et inscrite auprès du Registre des Entreprises de Belgique sous le numéro 0892.924.986, représentée par Alain Parthoens, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Dr. Christian Schneider, résidant à Schrimpffstrasse 28b, 82131 Gauting, Allemagne, en tant que Gérant de Catégorie A;
- SGV Management Services BVBA, une société de droit belge, ayant son siège social à Liskensstraat 1B, 3080 Tervuren, Belgique et inscrite auprès du Registre des Entreprises de Belgique sous le numéro 0472.774.139, représentée par Stéphane Verdood, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Orrix Management BVBA, une société de droit belge, ayant son siège social à Hoevestraat 27, 1640 Sint-Genesius-Rode, Belgique et inscrite auprès du Registre des Entreprises de Belgique sous le numéro 0476.019.184, représentée par Gaston Matthyssens, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Geldhof Enterprises BVBA une société de droit belge, ayant son siège social à Antoine Dansaerstraat 85, 1000 Bruxelles, Belgique et inscrite auprès du Registre des Entreprises de Belgique sous le numéro 0474.301.888, représentée par Guy Geldhof, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. A. LECHANTRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 janvier 2011. Relation: EAC/2011/863. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011015926/697.

(110017836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

**Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 50.755.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010167961/15.

(100194683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

---

**Info Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 19, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 90.764.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000072/9.

(100202125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Inova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.  
R.C.S. Luxembourg B 133.800.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011000073/13.

(100201972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 104.413.

—  
In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Ms. Nicole Suignard, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
- Mr. Loïc Calvez, lawyer, residing professionally in Esch-sur-Alzette, and
- Mr. Xavier Lemaire, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

the appearing parties, acting respectively in their capacity of chairman, secretary and scrutineer of an extraordinary general meeting of shareholders held on 30 November 2010 of DB PLATINUM (the "Company"), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 1 December 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under n° B 104.413 (the "Extraordinary General Meeting").

have requested the undersigned notary to record that:

- the minutes of the Extraordinary General Meeting (the "Minutes") were received by the undersigned notary on 30 November 2010 (number 26 916 of his repertoire) and registered in Esch-sur-Alzette A.C. on 3 December 2010, under



the reference EAC/2010/15053 and lodged with the Luxembourg Trade and Companies' Register under reference L100186653.

- The agenda of the Minutes only referred to a change of date (from "the second Friday of April, or if such day is not a Luxembourg Banking Day, the next following Luxembourg Banking Day" to "the 16th April of each year, or if such day is not a Luxembourg Banking Day, the preceding Luxembourg Banking Day") and not a change of time of the annual general meeting of the shareholders of the Company (the "Annual General Meeting"). The time of the Annual General Meeting stated in the sole resolution of the Minutes should have been 11:00 a.m. instead of 2.00 p.m.

- As a result, the first sentence of article 10 of the articles of incorporation of the Company stated under the sole resolution of the Minutes should be rectified as follows:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 16th April of each year at 11.00 a.m."

- all of the other provisions of the Minutes should remain unchanged.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation and that in case of any discrepancies between the English and the German text, the English text shall be prevailing

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundelf, am dreizehnten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- Frau Nicole Suignard, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg,
- Herr Loïc Calvez, Jurist, geschäftsansässig in Esch/Alzette, und
- Herr Xavier Lemaire, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,

Die erschienenen Parteien, jeweils handelnd in ihrer Eigenschaft als Vorsitzender, Sekretär und Stimmzähler einer am 30. November 2010 abgehaltenen außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber von DB Platinum (die „Gesellschaft“), einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable), mit Geschäftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, gegründet in Luxemburg am 1. Dezember 2004 und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 104.413 (die „Außerordentlichen Generalversammlung“).

Ersuchen den Notar folgendes zu beurkunden:

- das Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung (das „Protokoll“) wurde durch den unterzeichnenden Notar, am 30. November 2010 (Nummer 26 916 seines Repertoriums) aufgenommen und in Esch/Alzette A.C. am 3. Dezember 2010 unter der Referenz EAC/2010/15053 einregistriert, und beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Referenz L100186653 hinterlegt.

- Die Tagesordnung des Protokolls führte ausschließlich eine Änderung des Datums (vom „zweiten Freitag des Monats April, oder wenn solch ein Tag kein Luxemburger Bankgeschäftstag ist, den darauffolgenden Luxemburger Bankgeschäftstag“, auf den „16. April in jedem Jahr, oder wenn solch ein Tag kein Luxemburger Bankgeschäftstag ist, den vorangehenden Luxemburger Bankgeschäftstag“) und nicht eine Änderung der Uhrzeit der Jahreshauptversammlung der Anteilhaber (die „Jahreshauptversammlung“). Die Uhrzeit der Jahreshauptversammlung in dem einzigen Beschluss des Protokolls hätte daher 11.00 Uhr anstelle von 14.00 Uhr lauten sollen.

- Folglich muss der erste Satz aus Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft, welcher im einzigen Beschluss des Protokolls aufgeführt wird, wie nachstehend berichtet werden:

„Die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber findet in Übereinstimmung mit luxemburgischem Recht, am 16. April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr am eingetragenen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen in der Versammlungsmitteilung angegebenen Ort in Luxemburg statt.“

- alle anderen Bestimmungen des Protokolls bleiben unverändert.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hierbei, dass auf Anfrage der oben genannten Personen das vorliegende Dokument in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der englische Text Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Vornamen, Namen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: N. SUIGNARD, L. CALVEZ, X. LEMAIRE, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 19. Januar 2011. Relation: EAC/2011/845. Erhalten zwölf Euro (12.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011017033/82.

(110020445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

---

**International Challenge Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011000074/13.

(100201942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Interocean Shipping and Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000075/9.

(100202133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Pilotron S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000139/9.

(100202099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Pilotron S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000140/9.

(100202100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Pilotron S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000141/9.

(100202101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Pobeier & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6471 Echternach, 10, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 109.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000142/9.

(100202158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Ms. Nicole Suignard, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
- Mr. Loïc Calvez, lawyer, residing professionally in Esch-sur-Alzette, and
- Mr. Xavier Lemaire, lawyer, residing professionally in Luxembourg, the appearing parties, acting respectively in their capacity of chairman, secretary and scrutineer of an extraordinary general meeting of shareholders held on 30 November 2010 of DB PLATINUM III (the "Company"), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 4 May 2005 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under n° B 107.709 (the "Extraordinary General Meeting").

have requested the undersigned notary to record that:

- the minutes of the Extraordinary General Meeting (the "Minutes") were received by the undersigned notary on 30 November 2010 (number 26 918 of his repertoire) and registered in Esch-sur-Alzette A.C. on 3 December 2010, under the reference EAC/2010/15057 and lodged with the Luxembourg Trade and Companies' Register under reference L100186706.

- The agenda of the Minutes only referred to a change of date (from "the second Friday of April, or if such day is not a Luxembourg Banking Day, the next following Luxembourg Banking Day" to "the 16<sup>th</sup> April of each year, or if such day is not a Luxembourg Banking Day, the preceding Luxembourg Banking Day") and not a change of time of the annual general meeting of the shareholders of the Company (the "Annual General Meeting"). The time of the Annual General Meeting stated in the sole resolution of the Minutes should have been 11.00 a.m. instead of 2.00 p.m.

- As a result, the first sentence of article 10 of the articles of incorporation of the Company stated under the sole resolution of the Minutes should be rectified as follows:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 16<sup>th</sup> April of each year at 11.00 a.m."

- all of the other provisions of the Minutes should remain unchanged.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation and that in case of any discrepancies between the English and the German text, the English text shall be prevailing

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundelf, am dreizehnten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- Frau Nicole Suignard, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg,
- Herr Loïc Calvez, Jurist, geschäftsansässig in Esch/Alzette, und
- Herr Xavier Lemaire, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,

Die erschienenen Parteien, jeweils handelnd in ihrer Eigenschaft als Vorsitzender, Sekretär und Stimmzähler einer am 30. November 2010 abgehaltenen außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber von DB Platinum III (die

„Gesellschaft“), einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable), mit Geschäftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, gegründet in Luxemburg am 4. Mai 2005 und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 107.709 (die „Außerordentlichen Generalversammlung“).

Ersuchen den Notar folgendes zu beurkunden:

- das Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung (das „Protokoll“) wurde durch den unterzeichnenden Notar, am 30. November 2010 (Nummer 26 918 seines Repertoriums) aufgenommen und in Esch/Alzette A.C. am 3. Dezember 2010 unter der Referenz EAC/2010/15057 einregistriert, und beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Referenz L100186706 hinterlegt.

- Die Tagesordnung des Protokolls führte ausschließlich eine Änderung des Datums (vom „zweiten Freitag des Monats April, oder wenn solch ein Tag kein Luxemburger Bankgeschäftstag ist, den darauffolgenden Luxemburger Bankgeschäftstag“, auf den „16. April in jedem Jahr, oder wenn solch ein Tag kein Luxemburger Bankgeschäftstag ist, den vorangehenden Luxemburger Bankgeschäftstag“) und nicht eine Änderung der Uhrzeit der Jahreshauptversammlung der Anteilhaber (die „Jahreshauptversammlung“). Die Uhrzeit der Jahreshauptversammlung in dem einzigen Beschluss des Protokolls hätte daher 11.00 Uhr anstelle von 14.00 Uhr lauten sollen.

- Folglich muss der erste Satz aus Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft, welcher im einzigen Beschluss des Protokolls aufgeführt wird, wie nachstehend berichtet werden:

„Die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber findet in Übereinstimmung mit luxemburgischem Recht, am 16. April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr am eingetragenen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen in der Versammlungsmittelung angegebenen Ort in Luxemburg statt.“

- alle anderen Bestimmungen des Protokolls bleiben unverändert.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg), am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hierbei, dass auf Anfrage der oben genannten Personen das vorliegende Dokument in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der englische Text Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Vornamen, Namen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: N. SUIGNARD, L. CALVEZ, X. LEMAIRE, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 19. Januar 2011. Relation: EAC/2011/849. Erhalten zwölf Euro (12,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011017034/81.

(110020453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

**Redbox Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000145/9.

(100202157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Ms. Nicole Suignard, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
- Mr. Loïc Calvez, lawyer, residing professionally in Esch-sur-Alzette, and
- Mr. Xavier Lemaire, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

the appearing parties, acting respectively in their capacity of chairman, secretary and scrutineer of an extraordinary general meeting of shareholders held on 30 November 2010 of DB PLATINUM II (the “Company”), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated in Luxembourg

on 24 February 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under n° B-99.199 (the "Extraordinary General Meeting"),

have requested the undersigned notary to record that:

- the minutes of the Extraordinary General Meeting (the "Minutes") were received by the undersigned notary on 30 November 2010 (number 26 917 of his repertoire) and registered in Esch-sur-Alzette A.C. on 3 December 2010, under the reference EAC/2010/15055 and lodged with the Luxembourg Trade and Companies' Register under reference L100186681.

- The agenda of the Minutes only referred to a change of date (from "the second Friday of April, or if such day is not a Luxembourg Banking Day, the next following Luxembourg Banking Day" to "the 16<sup>th</sup> April of each year, or if such day is not a Luxembourg Banking Day, the preceding Luxembourg Banking Day") and not a change of time of the annual general meeting of the shareholders of the Company (the "Annual General Meeting"). The time of the Annual General Meeting stated in the sole resolution of the Minutes should have been 11:00 a.m. instead of 2.00 p.m.

- As a result, the first sentence of article 10 of the articles of incorporation of the Company stated under the sole resolution of the Minutes should be rectified as follows:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 16<sup>th</sup> April of each year at 11.00 a.m."

- all of the other provisions of the Minutes should remain unchanged.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation and that in case of any discrepancies between the English and the German text, the English text shall be prevailing

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundelf, am dreizehnten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- Frau Nicole Suignard, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg,
- Herr Loïc Calvez, Jurist, geschäftsansässig in Esch/Alzette, und
- Herr Xavier Lemaire, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,

Die erschienenen Parteien, jeweils handelnd in ihrer Eigenschaft als Vorsitzender, Sekretär und Stimmzähler einer am 30. November 2010 abgehaltenen außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber von DB Platinum II (die „Gesellschaft“), einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable), mit Geschäftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, gegründet in Luxemburg am 24. Februar 2004 und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B-99.199 (die „Außerordentlichen Generalversammlung“).

Ersuchen den Notar folgendes zu beurkunden:

- das Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung (das „Protokoll“) wurde durch den unterzeichnenden Notar, am 30. November 2010 (Nummer 26 917 seines Repertoriums) aufgenommen und in Esch/Alzette A.C. am 3. Dezember 2010 unter der Referenz EAC/2010/15055 einregistriert, und beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Referenz L100186681 hinterlegt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Die Tagesordnung des Protokolls führte ausschließlich eine Änderung des Datums (vom „zweiten Freitag des Monats April, oder wenn solch ein Tag kein Luxemburger Bankgeschäftstag ist, den darauffolgenden Luxemburger Bankgeschäftstag“, auf den „16. April in jedem Jahr, oder wenn solch ein Tag kein Luxemburger Bankgeschäftstag ist, den vorangehenden Luxemburger Bankgeschäftstag“) und nicht eine Änderung der Uhrzeit der Jahreshauptversammlung der Anteilhaber (die „Jahreshauptversammlung“). Die Uhrzeit der Jahreshauptversammlung in dem einzigen Beschluss des Protokolls hätte daher 11.00 Uhr anstelle von 14.00 Uhr lauten sollen.

- Folglich muss der erste Satz aus Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft, welcher im einzigen Beschluss des Protokolls aufgeführt wird, wie nachstehend berichtet werden:

„Die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber findet in Übereinstimmung mit luxemburgischem Recht, am 16. April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr am eingetragenen Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen in der Versammlungsmittelteilung angegebenen Ort in Luxemburg statt.“

- alle anderen Bestimmungen des Protokolls bleiben unverändert.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg), am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hierbei, dass auf Anfrage der oben genannten Personen das vorliegende Dokument in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der englische Text Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Vornamen, Namen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: N. SUIGNARD, L. CALVEZ, X. LEMAIRE, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 19. Januar 2011. Relation: EAC/2011/844. Erhalten zwölf Euro (12,- EUR).

Der Einnehmer (Gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011017035/83.

(110020451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

---

**Syren Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000154/9.

(100202150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**White Horse Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WHITE HORSE HOLDING S.A. - SPF*

Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011000168/12.

(100202017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Ximilian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 1, rue de la Sapinière.

R.C.S. Luxembourg B 93.991.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A. R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011000169/12.

(100201684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**alter finance sàrl, Société à responsabilité limitée holding.**

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 32.042.

Les comptes annuels au 31.3.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000171/10.

(100203190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---